

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28

Le 25 octobre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 19 octobre 2022      Publication de la convocation le : 20 octobre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERRECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, Mme Nathalie COLIN, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERRECHIA  
Mme Simone JOURAND a donné procuration à Eric BOSSER  
M. Didier LOAS a donné procuration à Michel COLLOREC  
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à M. Didier GUILLON

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Mme Véronique MADEC

Date de transmission au contrôle de légalité : 28 OCT. 2022

Date de publication : 28 OCT. 2022

**Délibération n° 2022-134 : CONVENTION FADOC 2022**

**Rapporteur** : Gurvan KERLOC'H

La FADOC (Fédération des acteurs de la Diffusion en Ouest Cornouaille) est une association 1901 dont le but est de valoriser le spectacle vivant sur les 4 communautés de communes de l'ouest-Cornouaille, entre autres en organisant le Spok festival.

Ses membres sont des associations comme la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Douarnenez ..., des structures de spectacle comme Dihun-AvelDro, Le Triskell ... des communes comme Pont-L'Abbé, Loctudy, Combrit, Audierne.

Sans que ce soit inscrit aux statuts, la Présidence de la FADOC est toujours assurée par l'élue à la culture de l'une des communes.

Audierne a été 2 fois la ville centrale du Spok festival en installant le chapiteau sur son territoire (entre autres pour la dernière fois il y a 2 ans suite à la programmation actée).

L'an passé Audierne a également reçu un spectacle.

Cette année la Communauté de Communes Douarnenez Communauté est le lieu central avec la MJC de Douarnenez et la commune du Juch. Audierne reçoit 2 des spectacles du Spok (à moitié prix grâce au statut de membre de la Fadoc).

Tous les ans la convention est signée en mentionnant le coût de la prestation qui diffère selon que l'on accueille le Spok, seulement l'un de ses spectacles ou aucun.

Considérant que M. Michel Van Praet a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

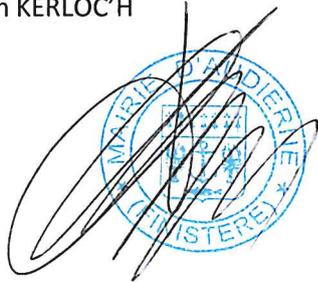
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

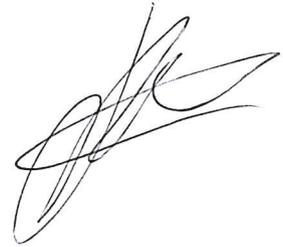
- de valider la convention entre la Commune d'Audierne et la FADOC, convention qui précise notamment le montant pour l'année en cours (1 500 €) ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention et effectuer les démarches en découlant.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AUDIERNE' at the top and 'LE MINISTRE' at the bottom, with a central emblem.

La Secrétaire de séance,  
Véronique MADEC

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.